

Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2018

Le 6 septembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **31 août 2018**

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Rolande PITON, Jean Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Colette MAYET-DELBURG, Sylvie AVEZOU, Sylvie CLAUDE, Benjamin MAUVRIT.

Représenté·e·s: Christian PAJOT procuration à Jean-Jacques CAMINADE
Alain BRUGALIERES procuration à Pierre-Henri ARNSTAM
Marie-Christine DEBLACHE procuration à Sylvie CLAUDE

Absent·e·s excusé·e·s : Véronique LEYGUE

Secrétaire de séance : Guillaume MOLIERAC

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Monsieur Guillaume MOLIERAC ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-056	Subvention Exceptionnelle : Vacances Nature	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par l'association Vacances Nature, pour le financement du chantier Jeune qui s'est déroulé à Villeréal.

Monsieur le Maire propose la somme de **300€**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- **Acceptent** à l'unanimité le versement de cette subvention à Vacances Nature prévue à l'article 6574 du BP 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-057	Subvention Exceptionnelle : Bastides 47	7-5-2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de subvention par Bastides 47, pour le financement d'un projet de communication collective à l'occasion des journées Européennes du Patrimoine.

Monsieur le Maire propose la somme de **200€**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- **Acceptent** à l'unanimité le versement de cette subvention à Bastides 47 prévue à l'article 6574 du BP 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-058	<u>Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement exercice 2017</u>	8-8-1

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu l'article 129 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat de base à la date du 31 décembre 2012 au syndicat mixte Eau47,

Vu la délibération du Comité Syndical EAU47 du 21 juin 2018, approuvant le contenu du rapport annuel 2017,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2018 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal avec 13 votes pour et 1 abstention :

- **Prend connaissance** du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – exercice 2017
- **Mandate Monsieur le Maire** pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-059	<u>Modification du montant maximum d'encaissement de la régie de recette</u>	7-10-3

Depuis une dizaine d'années, la commune de Villerséal propose des transmissions en direct des opéras produits par Le Métropolitain Opéra de New York. Depuis deux ans, des pièces de théâtres de La Comédie Française sont également transmises en direct. D'autres spectacles peuvent aussi être proposés par la commune.

Monsieur le Maire informe qu'en prévision de la fréquentation et de l'augmentation du prix du billet adulte des spectacles, il est nécessaire d'augmenter le seuil maximum d'encaissement de la régie qui passera de 1.221,37€ à 2.500,00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Autorise** la relève du seuil de régie à 2 500€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-060	<u>Nouvelle tarification des billets adultes de la régie recette</u>	7-10-3

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le prix de l'entrée adulte pour les spectacles organisés par la mairie à la salle François Mitterrand : transmission des opéras et pièces de théâtre par Pathé Live, concerts, spectacles vivants, ...

Il propose d'augmenter le tarif du billet adulte de deux euros, ce qui portera le prix de l'entrée à 10€ à compter du 1^{er} octobre 2018. La valeur faciale des tickets verts passerait ainsi de 8€ à 10€.

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée présents ou représentés à l'unanimité :

- **Acceptent** la proposition de Monsieur le Maire
- **Mandatent** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent au dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-061	<u>Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale 47 et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)</u>	1-4-3

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot-et-Garonne

Le règlement européen 2016/679 dit que le « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes

(amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 47 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 47 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 47 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service qui détaille les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le CDG 47,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner un délégué comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG47
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données de la Collectivité, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

DÉLIBÉRATION		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-62	<u>Décision Modificative n°01 : Ouvertures et virements de crédits</u>	7-1-2

Décision modificative n°01 : Ouverture et virement de crédits

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, qu'il y a lieu de prévoir une ouverture de crédits afin de pouvoir mandater les avenants concernant les travaux d'aménagement des places de la 2^{ème} tranche ainsi que les travaux d'assainissement.

Imputations de dépenses				Opérations Ordre	
Articles	Désignation article	Opération	Montant réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
023	Virement à la section d'investissement			18 032,00 €	
2151	Réseau de voirie	37	18 032,00 €		
55541	Contributions au fonds de compensation		9 826,00 €		
		Totaux	27 858,00 €	18 032,00 €	

Imputations de recettes				Opérations Ordre	
Articles	Désignation article	Opération	Montant réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
021	Virement de la section de fonctionnement			18 032,00 €	
7381	Taxe addit. Aux droits de mut. ou taxe pub.		27 858,00 €		
		Totaux	27 858,00 €	18 032,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** à l'unanimité cette décision modificative.

DÉLIBÉRATION		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-063	<u>Révision du prix du repas du restaurant scolaire</u>	8-1-3

Vu la délibération de la 27/03/2018 portant création d'un groupement de commandes pour la gestion d'un restaurant collectif avec fabrication, fournitures et livraison des repas, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'à la suite de l'appel d'offres commun avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Lot et Garonne (EPLEFPA) concernant la gestion d'un restaurant collectif avec fabrication, fournitures et livraison des repas la société API Restauration a été retenue lors de l'ouverture des plis du 13/06/2018.

Ce nouveau contrat prendra effet à compter du 01/09/2018.

Il rappelle que le prix du repas n'a pas été revalorisé depuis le 01/09/2015.

- Le prix du repas des enfants passe de 2,90€ à 3€
- Le prix du repas des adultes passe de 5,60€ à 6€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** cette augmentation à compter du 1^{er} septembre 2018,
- **Mandate** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2018-064	<u>Reprise de concession dans le cimetière communal</u>	3-6

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la demande Madame BONNEAU de rétrocéder à la commune sa concession n°689.

Cette concession perpétuelle de 3 m² a été achetée le 04 décembre 2008 pour la somme de 300 €.

Monsieur le maire propose de reprendre cette concession pour un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire de reprendre cette concession pour un montant de 100€, imputable à l'article 6718 du BP ;
- **Mandate** Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces comptables afférentes à ce dossier.

Questions diverses

Messieurs Jean-Paul EPINETTE et Pierre SIMON, aidés par une équipe bénévole très active, ont préparé la nouvelle exposition sur le 750^{ème} anniversaire de la bastide qui se tiendra à l'Espace J. Moulin du 22 au 30 septembre 2018. L'inauguration aura lieu le 22 septembre à 11h00.

L'association des « Plus Beaux Villages de France » a demandé aux élus d'œuvrer sur un texte de présentation de Villeréal. Ce document figurera sur la prochaine édition du guide officiel de l'association publié par Flammarion.

Monsieur le Maire de Pujols souhaite une collaboration avec les bastides de Villeréal et Monflanquin, qui sont les trois villages du Lot-et-Garonne labélisés. Une rencontre est prévue en octobre à ce sujet.

La DRAC a annoncé son souhait de soutenir Le festival de théâtre de Villeréal et l'association Pollen à Monflanquin par un partenariat avec l'éducation nationale et la communauté de communes avec interventions auprès des enfants des écoles pour différentes actions toute l'année.

Le permis de construire pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été déposé début août, les travaux commenceront d'ici la fin de l'année.

Monsieur Jean-Marc CHEMIN, Maire de Rives, a écrit aux maires de l'ancien canton Villeréalais afin de les solliciter pour le financement, du futur terrain de tennis couvert.

Ces travaux, commencés en juillet, sont estimés à 238.000€. Un financement sous forme de fonds de concours, estimé à 74.000€, est demandé aux communes de l'ancien canton de Villeréal.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Jacques CAMINADE ont reçu un représentant d'ENEDIS qui les a informé qu'en novembre des sous-traitants commenceront à installer les nouveaux compteurs « Linky », et ce, sur une année. Il a indiqué que ces derniers étaient rémunérés à la pose de compteurs. Auparavant un courrier d'ENEDIS sera adressé à chaque propriétaire ou locataire pour prendre rendez-vous.

Des élus ont fait part de leur méfiance sur la qualité de la sous-traitance, suite à de nombreuses plaintes au niveau national.

Monsieur Jean-Raymond CRUCIONI fait part du prix élevé de ces nouveaux compteurs, qui se retrouvera ensuite dans les factures. Monsieur Jean-Jacques CAMINADE explique que d'après ENEDIS

le but est également de réduire, grâce à ces compteurs connectés, le nombre de déplacements et ainsi le coût du personnel.

Les enquêteurs, diligentés par le service environnement de la CCBHAP, ont commencé leur tournée de porte à porte dans la commune pour informer les administrés de la mise en place de la redevance incitative des ordures ménagères. A cette occasion, un badge d'accès aux nouvelles bornes de dépôts est remis dans chaque foyer.

Monsieur Jean-Pierre LECLAIR demande si, au bout de 6 mois, il y aura un bilan individualisé pour que chacun puisse connaître le coût de ses apports. Monsieur le Maire explique que 2019 sera une année de transition : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera encore d'actualité mais supprimée en 2020.

Il précise que les élus communautaires n'ont pas encore décidé du mode de facturation de cette redevance incitative.

Monsieur le Maire informe qu'après avoir écrit à trois pétitionnaires pour leur demander de régulariser leur situation quant à leur projet en urbanisme, ces derniers ont déposé une demande d'autorisation en mairie.

Deux poubelles de propreté canine ont été installées, une derrière la mairie, l'autre devant les toilettes publiques à côté de la salle F. Mitterrand. Ces poubelles sont équipées de distributeurs de sacs. Monsieur le Maire indique qu'un arrêté municipal interdisant les déjections canines sera pris. Ainsi des procès-verbaux de contravention pourront être dressés et seront envoyés au procureur de la République.

Le SAMU demande l'utilisation du stade de rugby pour la pose d'un hélicoptère à toute heure pour des interventions urgentes. Pour le bon fonctionnement de ce type de secours, il est nécessaire que la zone d'atterrissage soit éclairée. Une solution de déclenchement des lumières à distance sera proposée.

Début août, près de 800 visiteurs ont pu profiter de l'exposition de photos de nus artistiques, organisée par l'association FOCALNU'ART.

Un nouvel apprenti va intégrer l'équipe du service technique en septembre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE indique que les travaux de réfection dans la rue Noire et une partie de la rue du canard doivent débuter au mois d'octobre. Les travaux de la rue Nouvelle sont reportés début 2019 afin de permettre à EAU 47 d'intervenir sur les réseaux AEP.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE informe que le service énergie du SDEE 47, accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en œuvre des opérations d'économies d'énergies sur leur patrimoine. Ce service est en mesure de proposer une étude spécifique pour un projet de réseau de chaleur bois permettant de raccorder plusieurs bâtiments à partir d'une chaufferie centralisée.

Le dossier concerne l'école élémentaire, l'EHPAD, la résidence Coq, le bâtiment Terres du Sud et le local de Vacances Nature pour leur projet ECLATS. En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, réalisée gracieusement par le SDEE 47 en partenariat avec la CCBHAP, le dossier pourra bénéficier de subventions de l'ADEME et de la région Aquitaine dans le cadre du programme TEPOS (Territoires à énergie positive).

Madame Colette MAYET-DELBOURG annonce qu'une boutique de sellerie ouvrira prochainement à côté du local occupé par « Pays' en Direct ».

Elle fait également savoir que pour la Fête du Cheval qui se déroulera le dernier weekend de septembre, le film « Cheval de Guerre » de Steven SPIELBERG sera projeté à la salle F. MITTERRAND le samedi 29 septembre. De nombreuses festivités sont également prévues pour la journée du dimanche.

Commune de Villeréal
Séance du 6 septembre 2018

Monsieur Jean-Pierre LECLAIR demande si la commune peut installer des composteurs collectifs au lotissement des Pommiers.

Dans le cadre des reprises de concessions engagées depuis 3 ans en collaboration avec le groupe Elabor, Madame Rolande PITON annonce le lancement de la dernière constatation de l'état dans lequel se trouve les concessions. Elle aura lieu le 25 septembre ; à 14h00 au cimetière de Villeréal et à 16h00 au cimetière de Parisot.

Le 5 octobre 2018 à 09h00 : prochain Bureau Municipal

Le 11 octobre 2018 à 20h30 : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h46.